

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance extraordinaire du 22 mars 2011, a adopté les règlements suivants :

RCA-23-6 *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

RCA-71-1 *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs 2011 (RCA-71)*

RCA-72 *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1 amendé par le RCA-45)*

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 29 mars 2011

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement